



Envoyé en préfecture le 15/10/2024
Reçu en préfecture le 15/10/2024
Publié le 15/10/2024
ID : 071-217104637-20241007-2024055-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2024-055

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du 07 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire

Étaient présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés : Frédéric BUTTET, ayant donné pouvoir à CHANUT Jean-Luc
Cécile LAMBOROT, ayant donné pouvoir à RENAUX Cécile

Secrétaire de séance : CORRE Michelle

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 13

Nombre de membres
présents : 11

Date de convocation :
03/10/2024

OBJET : DELIBERATION RELATIVE à la demande du sou des écoles de Ligny en Brionnais pour l'utilisation du Foyer Rural pour leur spectacle de Noël.

Le Maire fait part d'une demande de la part du sou des écoles de Ligny en Brionnais qui souhaiterait utiliser la salle du foyer rural pour son spectacle de Noël. Le tarif en vigueur selon la délibération est de 150€. Le Sou des écoles de Ligny a sollicité un aménagement de ce tarif.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la gratuité de la location pour cette manifestation mais comme les associations de la Commune, le Sou des écoles de Ligny devra s'acquitter des charges (Electricité Gaz et Fioul selon les relevés aux compteurs).

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 07/10/2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,

Le Maire,

Jean-Luc CHANUT.

